

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
5 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, les cinq févriers à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 25 janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 10
10		

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -
Madame MOURET Simone - Monsieur LACRAMPE Alain, Adjoints –
Mesdames GALCERA Valérie – LANCIEN Catherine – Messieurs AZELMEYER YVES –
MAYSTRE Yves - SOUTRIC Pierre - VERGE Didier

Procurations : BATTISTON Patrick donne procuration à ABBADIE Jean-Marc

Secrétaire de séance : MOURET Simone

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2019/01 – Demande de subvention du Fonds d'Aménagement Rural – FAR 2019

Monsieur le Maire expose que les projets de réaliser des travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'aménagement rural (FAR 2019) :

- **Travaux de voirie**
Le montant des devis pour mettre un revêtement tricouche à la place du bicouche sur les rues du village s'élève à 57 607 € H.T.
- **Travaux de création d'un ouvrage de dérivation du torrent de l'Ambat**
Le coût prévisionnel de cet ouvrage de dérivation s'élève à 24 000 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** le projet de réaliser ces travaux.
- **SOLLICITE** une subvention du Département au titre de la dotation du Fonds d'aménagement Rural.

2019/02 – Demande de subvention - Dotation d'équipements des territoires ruraux - Station d'épuration

Monsieur le Maire expose que le projet de **réhabilitation du système d'assainissement collectif**, dont le coût prévisionnel s'élève à 1 215 000 HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2019).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Travaux STEP Phase 1 – 855 000 €

- | | |
|---------------------------|-----------|
| - Autofinancement Commune | 689 750 € |
| - Subvention département | 128 250 € |
| - DETR | 37 000 € |

Travaux STEP Phase 2 – 360 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention de l'État de 37 000 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

2019/03 – Demande de subvention du Fonds d'Aménagement Rural - Station d'épuration

Monsieur le Maire expose que le projet de **réhabilitation du système d'assainissement collectif**, dont le coût prévisionnel s'élève à 1 215 000 HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'aménagement rural (FAR 2019).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Travaux STEP Phase 1 – 855 000 €

- | | |
|---------------------------|-----------|
| - Autofinancement Commune | 689 750 € |
| - Subvention département | 128 250 € |

Travaux STEP Phase 2 – 360 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention du Département au titre de la dotation du Fonds d'aménagement Rural.

2019/04 – Déneigement rue du village

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une première prestation de déneigement a eu lieu dans le haut du village.

Cette prestation a été réalisé par Alain Lacrampe avec son tracteur et la lame achetée par la Commune.

Monsieur le Maire propose que celle-ci soit facturée par A. Lacrampe à 60€/heure.

De plus, des sacs de sel ont été mis aux endroits stratégiques du village à disposition de nos concitoyens afin de leur faciliter les déplacements en toute sécurité.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la proposition financière liée à la prestation d'Alain Lacrampe,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2019/05 – devis Horizon 21 – Etude pour la réhabilitation du système d'assainissement collectif

Monsieur le Maire donne lecture du devis d'Horizon 21, d'un montant de 4 900 € H.T, qui présente l'étude pour mesurer les conséquences financières et tarifaires sur la faisabilité du projet de construction de la nouvelle station d'épuration.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le devis d'Horizon 21,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2019/06 – Rapport de la chambre régionale des comptes - Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Savin

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives portant sur la gestion de la C.C. de la Vallée de Saint Savin adressé par la chambre régionale des comptes.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Savin.

2019/07 – Arrêté préfectoral – ajout compétence à la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral portant la modification des compétences de la CCPVG, en date du 27 décembre 2018.

Il mentionne l'ajout de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » à la liste des compétences optionnelles exercées par la CCPVG.

-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'arrêté préfectoral portant sur la modification des compétences de la CCPVG.

2019/08 – Convention stagiaire SIVU du Pibeste / Mairie d'Agos-Vidalos – pyrale du buis

Monsieur le Maire informe que la stagiaire a été recrutée pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2019 pour mener un travail sur notre Commune concernant la pyrale du buis et son impact négatif sur notre forêt de buis.

Elle sera encadrée par le SIVU, la Commune prendra en charge le salaire de 551.25 € mensuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 7 pour et 3 contre des membres présents,

- **ACCEPTE** la proposition de recrutement de la stagiaire,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention avec le SIVU du Massif du Pibeste.

2019 /09 – Convention informatique avec le CLIC

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Pays des Gaves a souhaité disposer d'une salle pour sensibiliser les citoyens à l'informatique.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qu'il conviendrait de signer pour conformité.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le projet d'intervention du CLIC,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention avec le CLIC.

2019/10 – Dossier limite Réserve naturelle régionale du Massif du Pibeste-Aoulhet

Un courrier a été adressé à Madame la Présidente de la Région Occitanie, concernant les limites de la réserve naturelle régionale du Massif du Pibeste-Aoulhet, l'informant qu'il s'agit d'une erreur matérielle de position.

Cette inexactitude a un fort impact pour notre village et en particulier pour les habitations proches de la Réserve en cas d'incendie.

Pour appuyer ce malentendu, la délibération du Conseil Municipal de 2011 sera jointe à la Région.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2019/11 – Location du presbytère

Monsieur le Curé occupe désormais le presbytère en journée et y accueille, en particulier, les enfants de l'Extrême de Salles pour le Catéchisme et l'ensemble paroissial.

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit rédigée pour répartir les charges. A savoir, la Commune facturera à Monsieur le Curé les consommations des fluides (eau, gaz, électricité).

Monsieur le Curé a adressé un courrier à tous les Maires de l'Extrême de Salles pour bénéficier des frais de gardiennage. Ils permettront au Père Gustave d'allouer un loyer à la Commune.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la proposition pour louer le presbytère,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2019/12 – Renouvellement du Bail droit de Chasse

Le bail accordant le droit de chasse exclusif sur tous les terrains communaux d'AGOS-VIDALOS à la Société de chasse « Les Chasseurs du Pibeste arrive à échéance au 30 juin 2019.

La Société sollicite son renouvellement.

Aussi, les chasseurs demandent si un local avec eau et électricité serait disponible sur la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le renouvellement du bail pour une durée de 6 ans.
- **PROPOSE** l'appartement situé dans le bâtiment « gare inférieure du Pibeste », libéré en novembre dernier par Madame Barrière. La société de chasse prendra en charge les abonnements et consommations des fluides (eau, électricité..).
- **AUTORISE** Monsieur le maire à préparer le bail et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2019/13 – Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2019

Monsieur le maire informe les élus qu'il appartient au conseil municipal de fixer le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2019, compte tenu des nouvelles bases d'imposition notifiées par la Direction des Services Fiscaux.

Il propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'ensemble des taux appliqués aux rôles de l'année précédente.

Les taux retenus sont les suivants pour l'année 2019 :

- * taxe d'habitation :4,42 %
- * taxe foncière bâti :6,76 %
- * taxe foncière non bâti :36,88 %

2019/14 – Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre.

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).
- **PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées et indique que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2019 aux opérations

prévues :

- **Compte 204172 – Autres EPL – Bâtiments, installations (335.21 € + 169.26 €) = 504.47 €**

Questions diverses

- Travaux château d'eau

Présentation du devis pour le nettoyage du château d'eau et modification du diamètre du bypass de 80 en 100.

- Note de frais – avocat Me Chen – dossier abattoir de Luz

La note d'honoraire de l'avocat d'un montant de 516 €, adressé à la Commune, sera réglée.

-Révision du règlement du SPANC

Les usagers d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance au SPANC. Le PLVG a révisé le règlement de service du SPANC au 01 janvier 2019. Les nouveaux tarifs sont consultables à la Mairie et sur le site internet du PLVG.

- Syndicat pastoral – Extrême de Salles

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Président du syndicat pour information.

-Dossier M. Borges

Monsieur le Maire informe le Conseil sur l'avancée du dossier et donne lecture du courrier « pneus » adressé par Me Soulié au conseil de la Commune Me Cambot.

-Déplacement cabane de Bernard Cuello

Bernard Cuello souhaite déplacer la cabane qui abrite l'âne « Ben-hur » et la chèvre « Capucine » pour les protéger du débordement du gave en cas de crue. Oui à l'unanimité.

Feuille de clôture du conseil municipal du 5 février 2019

- 2019/01 – Demande de subvention du Fonds d'Aménagement Rural – FAR 2019 – station d'épuration
2019/02 – Demande de subvention - Dotation d'équipements des territoires ruraux - Station d'épuration
2019/03 – Demande de subvention du Fonds d'Aménagement Rural - Station d'épuration
2019/04 – Déneigement rue du village
2019/05 – devis Horizon 21 – Etude pour la réhabilitation du système d'assainissement collectif
2019/06 – Rapport de la chambre régionale des comptes - Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Savin
2019/07– Arrêté préfectoral – ajout compétence à la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves
2019/08 – Convention stagiaire SIVU du Pibeste / Mairie d'Agos-Vidalos – pyrale du buis
2019/09 – Convention informatique avec le CLIC
2019/10 – Dossier limite Réserve naturelle régionale du Massif du Pibeste-Aoulhet
2019/11 – Location du presbytère
2019/12 – Renouvellement du Bail droit de Chasse
2019/13 – Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2019
2019/14 – Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i> Procuration à J.Marc ABBADIE
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>GALCERA Valérie</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>
<i>VERGE Didier</i>		